

COUR D'APPEL DE COMMERCE-COTONOU

Tél. Secrétariat Présidence : +229 55 61 36 36 E-mail : <u>presidencecourdappelcommerceco@gmail.com</u> www.courdappeldecommerce.bj

ORDONNANCE N° BJ/SFN/PCA-COM-C/2024/0010 FIXANT LA COMPOSITION D'AUDIENCE DOSSIER N° BJ/CA-COM-C/2024/1209

Nous, **William KODJOH-KPAKPASSOU**, Président de la Cour d'Appel de Commerce de Cotonou ;

Vu la loi 2001-37 du 27 août 2002 modifiée et complétée par la loi n° 2016-15 du 28 juillet 2016 portant organisation judiciaire en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2001-35 du 21 février 2003, portant statut de la Magistrature en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes en République du Bénin, modifiée et complétée par la loi n° 2016-16 du 28 juillet 2016 ;

Vu la loi n° 2020-08 du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2022-20 du 19 octobre 2022 ;

Vu l'arrêté n° 112/MJL/DC/SGM/DSJ/SA/097SGG17 du 21 décembre 2017 portant installation des juridictions de commerce en République du Bénin ;

Vu le décret n° 2023-471 du 13 septembre 2023 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu le procès-verbal en date du 26 octobre 2023, relatif à l'installation du Président de la Cour d'appel de Commerce de Cotonou.

Vu les nécessités d'une bonne administration de la justice ;

Ordonnons:

Article 1^{er}: La formation juridictionnelle de la Cour (chambre des appels et de la conférence préparatoire) pour l'audience du 26 juin 2024 dans la procédure n° BJ/CA-COM-C/2024/1209 entre la Société Générale Bénin S.A ayant pour Conseil Maître Vincent TOHOZIN et la société ARDIKO SARL, objet de l'ordonnance n° 0005/2024 rendue le 29 mai 2024 par le Premier Président de la Cour d'Appel de Commerce de Cotonou est fixée comme suit :

Président: William KODJOH-KPAKPASSOU

Conseillers Consulaires : François AKOUTA et Cyprien TOZO

Greffier d'audience : Me Anikè Moutiath SALIFOU BALOGOUN

Article 2 : La présente ordonnance sera notifiée au Greffier en chef de la Cour, à Me Vincent TOHOZIN et publiée sur le site de la Cour.

Fait en notre cabinet à Cotonou, le 13 juin 2024

Le Premier Président

William KODJOH-KPAKPASSOU